

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°005

OBJET : L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE AU TRAVAIL- CONVENTION ENTRE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER ET LA VILLE DE CARCASSONNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le développement des usages numériques à l'école constitue un enjeu essentiel pour la réussite des élèves. Il représente une priorité à la fois pour l'Éducation nationale et pour la Ville de Carcassonne.

De la maternelle à la fin de l'élémentaire, l'Education Nationale propose un environnement numérique de travail sécurisé « ENT-École » au profit de la communauté éducative (directeur, enseignant, élèves, parents).

Accessible aussi bien à l'école qu'à domicile, cet espace permet aux enseignants et aux élèves d'accéder à des services adaptés aux apprentissages. Il offre également aux parents un accès simplifié au suivi de la scolarité de leurs enfants : programmes scolaires, cahier de textes, carnet de liaison...

Le coût annuel s'élève à 41 €par école soit 1 271 €pour les 31 écoles de la Ville.

La précédente convention pour la mise en œuvre de ce dispositif avait été signée en 2025 pour la période scolaire 2025/2026.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec l'Education Nationale pour la période scolaire 2026/2027 .

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne 011 61561 020.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Le Maire à signer et à exécuter la convention de partenariat « ENT-École » avec le rectorat de l'Académie de Montpellier pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32533-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026